



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 28 février 2014

Aperçu mensuel – Février 2014

Etrangers (population résidante permanente)	1 899 307
Immigrants (population résidante permanente)	11 110
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 5 966
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	4 906
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1 750
Naturalisations accordées	2 135

Table des matières

1. Tendances et évolution en février 2014	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en février 2014.....	4
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2. Actifs UE-8.....	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers.....	8
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	9
4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs).....	9
4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques	9
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année	10
4.6.4 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année – Graphiques... ..	10
5. Naturalisations	11
Acquisition de la nationalité suisse.....	11
6. Taux de chômage	11

1. Tendances et évolution en février 2014

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de février 2013.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4

Immigration globale : En février 2014, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente a diminué par rapport à février 2013 (-2,8%). Cette diminution est le fait des ressortissants de l'UE/AELE (-7,1%) ; l'immigration des ressortissants d'Etats tiers a augmenté (+10,3%). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en février 2014 ; il est inférieur à celui de février 2013 (-1,4%). Cette diminution est le fait des ressortissants de l'UE/AELE (-10,5%) ; le bilan migratoire des ressortissants d'Etats tiers a augmenté (+31,5%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE et de l'UE-8 :

Depuis le 1^{er} mai 2011, les Etats de l'UE-8 bénéficie de la libre circulation complète des personnes. Toutefois, comme l'accord lui en donne la possibilité, le Conseil fédéral a décidé le 18 avril 2012 de réintroduire des contingents d'autorisations à l'égard des ressortissants des Etats de l'UE-8. Cette mesure, qui est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2012, a été prolongé au 1^{er} mai 2013 pour une autre année. La clause de sauvegarde a également été invoquée à l'égard des pays de l'UE-17 (autorisation de séjour B) à partir du 1 juin 2013. La mesure ne concerne que les travailleurs ressortissants de l'UE-8 qui prennent un emploi en Suisse pour une longue durée (un an ou plus) ou s'établissent dans notre pays en tant qu'indépendants. Les quotas sont établis sur une base trimestrielle. Chaque trimestre, 545 autorisations (UE-8) et 13 428 autorisations (UE-17) de séjour B sont mises à disposition.

Le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail en février 2014 par rapport à février 2013 a diminué pour les personnes actives en provenance de l'UE-17/AELE: Le nombre de nouvelles entrées effectives a augmenté de -10,9%. En comparaison avec le mois de février 2013, le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail pour les personnes actives en provenance de l'UE-8 a augmenté de +4,5%. → Voir p. 6/7

Contingents UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-2 est quantitativement peu importante. La demande pour les autorisations B pour les ressortissants de l'UE-2 est grande. → Voir p. 7

Autorisations frontalières⁸ : Les autorisations frontalières délivrées en février 2014 ont diminué de -17,0% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. Le nombre

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

Bulletin Immigration

Situation au 28 février 2014

d'autorisations frontalières délivrées en février 2014 a été supérieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en janvier 2014. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers⁸. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En février 2013, 24 678 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à février 2013, leur effectif a augmenté de +7,9% (+1 801 annonces); le nombre de jours de travail a augmenté (+8,7%). Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une augmentation (+9,4%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans tous les trois secteurs (« agriculture », « l'industrie et de l'artisanat » et « services »). → Voir p. 8

Autorisation selon la LEtr / l'OASA¹⁰ : En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour.

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) : 14% du contingent des autorisations de courte durée et 12% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois de février 2014. → Voir p. 9

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le premier trimestre de contingentement, de janvier à mars 2014. Fin février 2014, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 25% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 8%. → Voir p. 10

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de février 2014 sont supérieurs à ceux du même mois de l'année précédente (+17,8%). En tête, on trouve les Allemands, suivis par les Italiens, les Portugais, les Kosovars et les Français. → Voir p. 11

Taux de chômage : Le taux de chômage parmi les étrangers est généralement supérieur à celui des ressortissants suisses. Une analyse différenciée montre que les taux de chômage varient considérablement selon la nationalité. En comparaison avec le mois de février 2013, le taux de chômage qui se situe à 3,5% a augmenté (février 2013 : 3,4%). Le taux de chômage des ressortissants étrangers en février 2014 s'élevait à 6,9% ; dans le même mois de l'année dernière, soit en février 2013, il était de 6,7%. → Voir p. 11

⁸ **Frontalier :** Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

⁹ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹⁰ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 28 février 2014

	Population résidante permanente étrangère		
	Février 2013	Février 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 837 735	1 899 307	+ 3.4
UE-27+AELE	1 205 711	1 258 517	+ 4.4
UE-17	1 140 482	1 185 057	+ 3.9
UE-8	48 057	53 977	+ 12.3
UE-2	13 325	15 552	+ 16.7
Ressortissants d'Etats tiers	632 024	640 790	+ 1.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en février 2014

	Population résidante permanente étrangère		
	Février 2013	Février 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	11 430	11 110	- 2.8
UE-27+AELE	8 594	7 981	- 7.1
UE-17	7 586	6 906	- 8.9
UE-8	706	751	+ 6.4
UE-2	275	294	+ 6.9
Ressortissants d'Etats tiers	2 836	3 129	+ 10.3

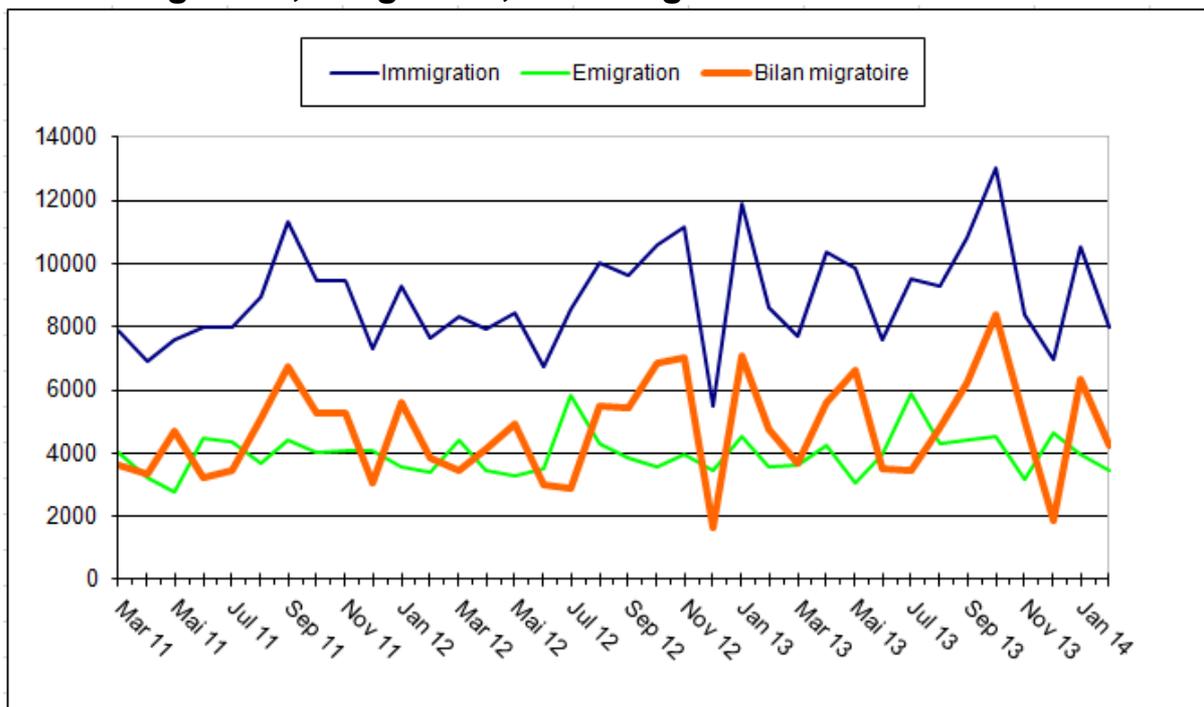
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Février 2013	Février 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹¹			
Etrangers (total)	4 963	4 787	- 3.5
Ressortissants UE-27/AELE	3 559	3 477	- 2.3
UE-17	3 215	3 168	- 1.5
UE-8	222	201	- 9.5
UE-2	97	90	- 7.2
Ressortissants d'Etats tiers	1 404	1 310	- 6.7
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	6 051	5 966	- 1.4
Ressortissants UE-27/AELE	4 735	4 236	- 10.5
UE-17	4 147	3 526	- 14.9
UE-8	419	518	+ 23.6
UE-2	170	181	+ 6.4
Ressortissants d'Etats tiers	1 316	1 730	+ 31.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹²



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

¹¹ **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹² Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

4. Autorisations octroyées / Annonces

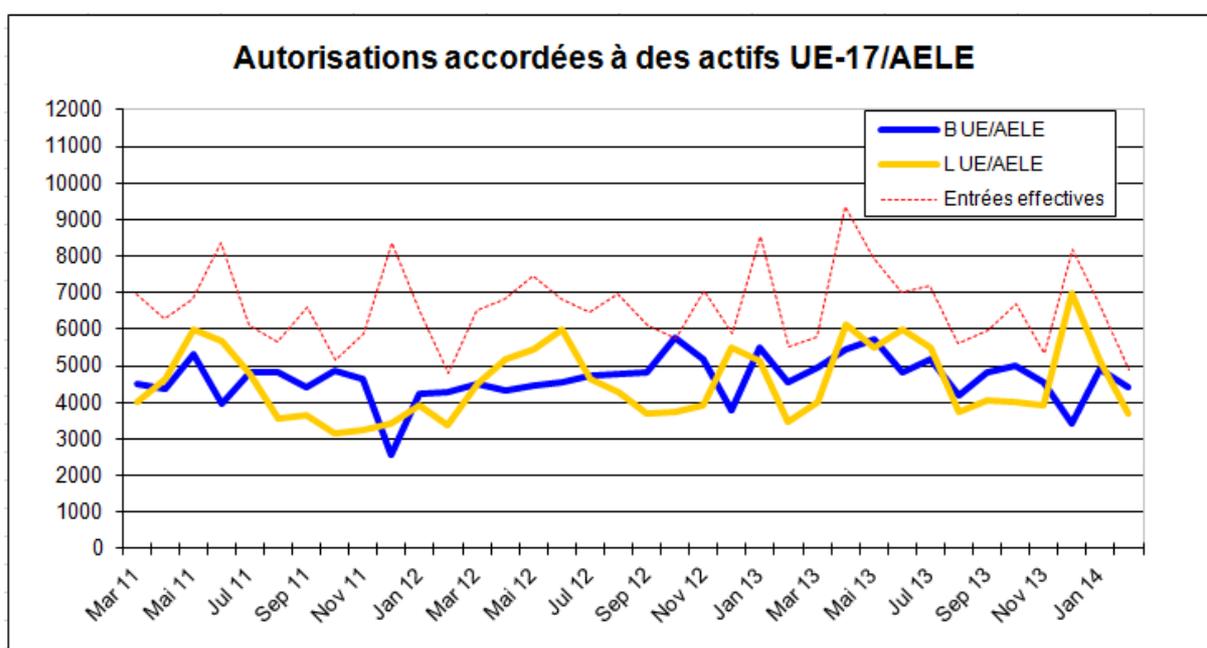
4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %
Mars	4 512	4 982	+ 10.4	4 489	4 033	- 10.2	6 538	5 811	- 11.1
Avril	4 315	5 467	+ 26.7	5 176	6 142	+ 18.7	6 821	9 339	+ 36.9
Mai	4 448	5 741	+ 29.1	5 468	5 511	+ 0.8	7 459	7 959	+ 6.7
Juin	4 545	*4 814	+ 5.9	6 014	5 981	- 0.5	6 819	7 027	+ 3.1
Juillet	4 722	*5 182	+ 9.7	4 637	5 485	+ 18.3	6 469	7 192	+ 11.2
Août	4 792	4 182	- 12.7	4 294	3 743	- 12.8	6 952	5 614	- 19.2
Septembre	4 823	4 829	+ 0.1	3 681	4 072	+ 10.6	6 127	5 987	- 2.2
Octobre	5 775	4 991	- 13.6	3 760	4 007	+ 6.6	5 739	6'696	+ 16.7
Novembre	5 183	4 569	- 11.8	3 910	3 947	+ 0.9	7 056	5 342	- 24.3
Décembre	3 793	3 440	- 9.3	5 485	6 984	+ 27.3	5 902	8 184	+ 38.7
Janvier	5 498	4 915	- 10.6	5 155	5 122	- 0.6	8 559	6 615	- 22.7
Février	4 574	4 420	- 3.4	3 484	3 681	+ 5.7	5 509	4 906	- 10.9
Total	56 980	57 532	+ 0.9	55 553	58 708	+ 5.7	79 950	80 672	+ 0.9

* Dont 2'433 autorisations de séjours B ont été délivrées au mois de juin 2013 et 1 011 autorisations de séjours B au mois de juillet 2013 à des travailleurs provenant des États de l'UE-17, qui étaient déjà entrés avant le 1 juin 2013 en Suisse mais pour lesquels il n'a pas été possible de faire la déduction dans SYMIC pour des raisons techniques avant le 1 juin 2013. Ces autorisations ne sont pas imputées au contingent pour les pays de l'UE-17 (autorisation de séjour B).

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Entrées effectives		
	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %
Mars	602	0	- 100.0	1 147	1 569	+ 36.8	1 337	1 144	- 14.4
Avril	687	0	- 100.0	1 184	1 958	+ 65.4	1 514	1 703	+ 12.5
Mai	359	545	+ 51.8	1 453	2 135	+ 46.9	1 561	1 922	+ 23.1
Juin	186	0	- 100.0	1 513	2 277	+ 50.5	1 307	1 527	+ 16.8
Juillet	0	0	+/- 0	1 419	2 230	+ 57.2	1 158	1 587	+ 37.0
Août	545	545	+/- 0.0	1 119	1 618	+ 44.6	1 098	1 110	+ 1.1
Septembre	0	0	+/- 0.0	1 150	1 831	+ 59.2	869	1 119	+ 28.8
Octobre	0	0	+/- 0.0	1 217	1 812	+ 48.9	865	1 302	+ 50.5
Novembre	545	545	+/- 0.0	1 167	1 645	+ 40.9	1 032	1 004	- 2.7
Décembre	0	0	+/- 0.0	1 308	2 117	+ 61.9	832	1 619	+ 94.6
Janvier	0	0	+/- 0.0	1 394	1 972	+ 41.5	1 150	1 089	- 5.3
Février	545	545	+/- 0.0	1 111	1 750	+ 57.5	909	950	+ 4.5
Total	3 469	2 180	*- 37.2	15 182	22 914	+ 50.9	13 632	16 148	+ 18.5

*L'augmentation importante des autorisations de séjour B attribuées depuis le 1er mai 2011 à des travailleurs UE-8 peut être expliquée par le changement de système. Depuis le 1er mai 2012, les autorisations de séjour B sont à nouveau soumises aux nombres maximums (clause de sauvegarde).

Source : ODM, P&A

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014

Autorisations de séjour B Contingent total 1 046

Autorisations de courte durée L Contingent total 9 090

3^{em} trimestre ALCP : 783

3^{em} trimestre ALCP : 6 816

1^{er} décembre 2013 – 28 février 2014 (3^{em} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Décembre	52	493	290	522	4 667	2 149
Janvier	77	570	213	582	5 249	1 567
Février	76	646	137	594	5 843	973

¹ sur 522 autorisations octroyées jusque-là

² sur 4'544 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2013

Source SYMIC (tableau P&A)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations		Autorisations en cours ^{13*}	
	2013	2014	2013	2014**
Janvier	6 182	4 938	270 183	--
Février	4 794	3 977	270 183	--
Mars	4 479		270 183	
Avril	6 694		276 386	
Mai	6 246		276 386	
Juin	5 152		276 386	
Juillet	5 499		277 356	
Août	4 637		277 356	
Septembre	5 519		277 356	
Octobre	5 797		278 534	
Novembre	5 275		278 534	
Décembre	4 205		278 534	

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Valeurs à la fin du trimestre

** Données en partie non encore disponibles

4.5 Procédure d'annonce¹⁴

Jours de travail	Fév 13	Fév 14	Différence	
			absolue	en %
Total général	562 741	611 464	48 723	8.7
Travailleurs	331 105	362 359	31 254	9.4
Indépendants	81 887	89 507	7 620	9.3
Travailleurs détachés	149 749	159 598	9 849	6.6
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	41 702	45 269	3 567	8.6
Travailleurs	18 825	20 591	1 766	9.4
Indépendants	7 284	8 149	865	11.9
Travailleurs détachés	15 593	16 529	936	6.0
Annonces par secteurs économiques				
Total général	41 702	45 269	3 567	8.6
Agriculture	382	514	132	34.6
Industrie et métiers	18 512	19 424	912	4.9
Services	22 808	25 331	2 523	11.1

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers.

¹³ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

¹⁴ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-25/AELE).

L'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en service, en janvier 2014, un nouveau serveur de données en vue de la préparation des statistiques concernant la procédure d'annonce. A cette occasion, les anciens programmes de chargement ont aussi été entièrement modifiés conformément aux toutes dernières exigences en la matière. En comparaison annuelle, les résultats sont presque identiques aux statistiques actuelles ; seul le nombre de jours de travail effectués a subi d'importants décalages d'un mois à l'autre. Les raisons de ces écarts mensuels sont les suivantes : renonciation aux calculs transitoires ; optimisation et uniformisation du mode de calcul en cas de chevauchement de plusieurs missions d'une même personne ; nouvelles évaluations fondées sur l'état actuel de SYMIC, si bien que les écritures rectificatives, les corrections et les suppressions sont toutes prises en compte. A l'avenir également, les évaluations mensuelles n'auront qu'un caractère provisoire ; seul le cumul annuel présentera les chiffres définitifs.

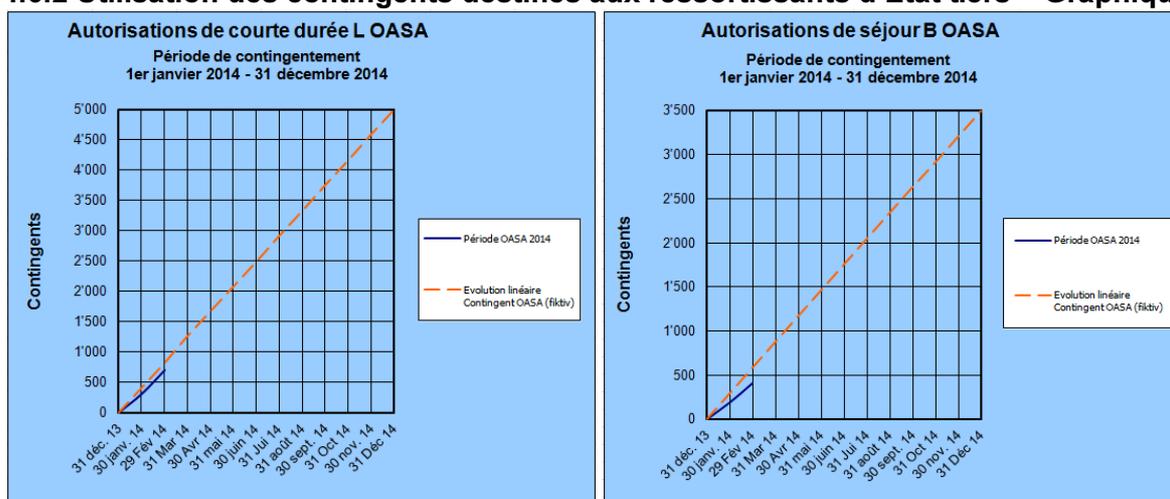
4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁵ / l'OASA¹⁶

4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 14	316	417	189	292
28 fév. 14	715	834	409	584
31 mar. 14		1 251		876
30 avr. 14		1 668		1 168
31 mai 14		2 085		1 460
30 juin 14		2 502		1 752
31 juil. 14		2 919		2 044
31 août 14		3 336		2 336
30 sep. 14		3 753		2 628
31 oct. 14		4 170		2 920
30 nov. 14		4 587		3 212
31 déc. 14		5 000		3 500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques



¹⁵ Loi fédérale sur les étrangers

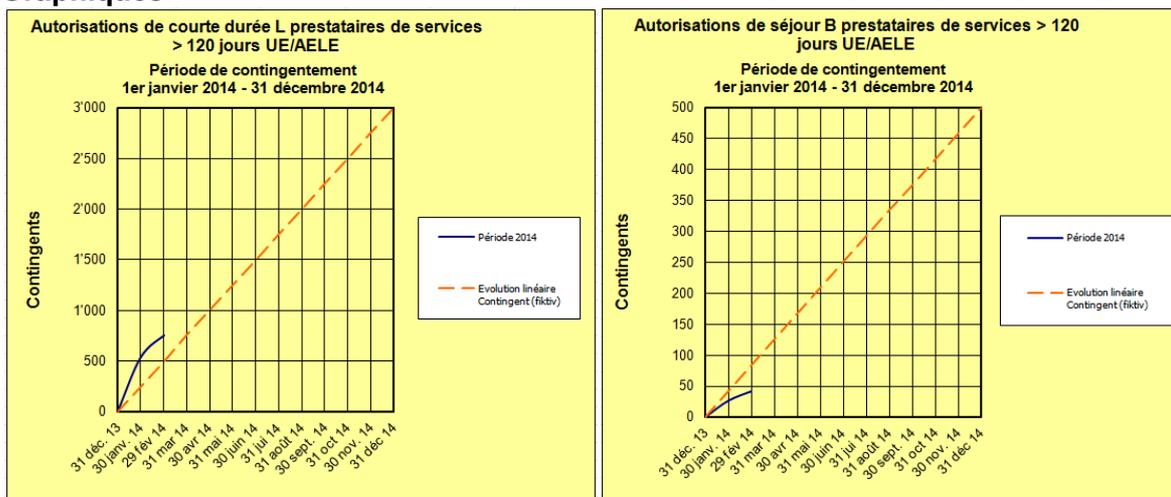
¹⁶ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires autorisation L		Titulaires autorisation B	
	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 14	537	250	26	42
28 fév. 14	750	500	41	84
31 mar. 14		750		125
30 avr. 14		1 000		167
31 mai 14		1 250		209
30 juin 14		1 500		250
31 juil. 14		1 750		292
31 août 14		2 000		334
30 sep. 14		2 250		375
31 oct. 14		2 500		417
30 nov. 14		2 750		459
31 déc. 14		3 000		500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques



5. Naturalisations

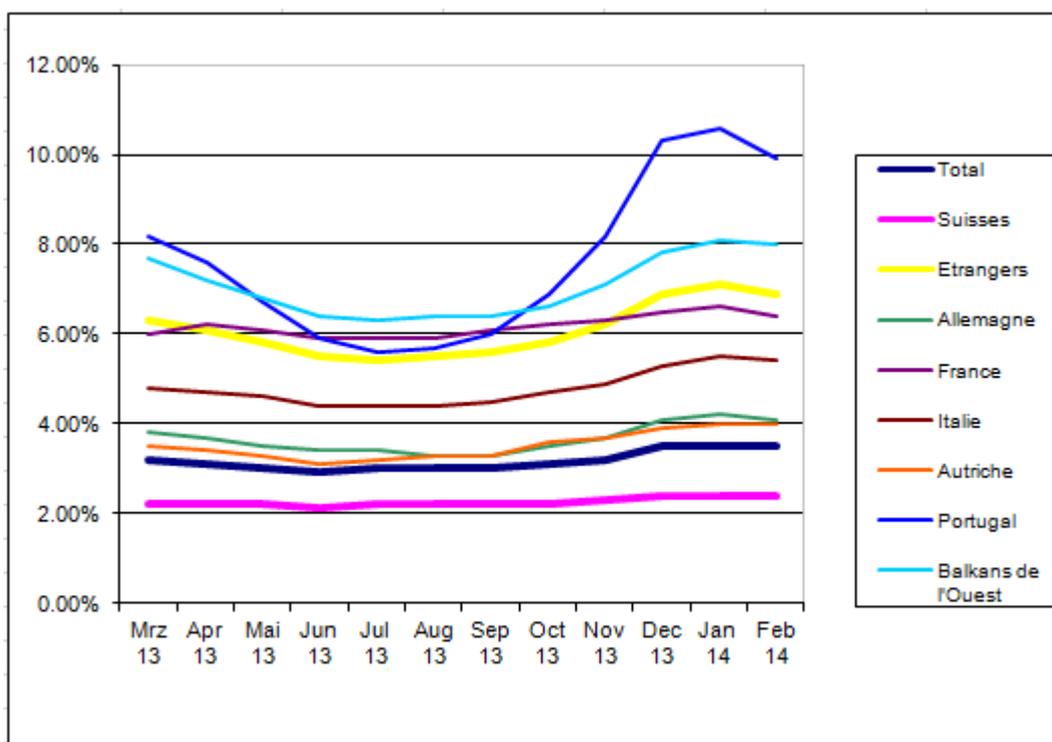
Acquisition de la nationalité suisse

	Février 2013	Février 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	1 813	2 135	+ 17.8
ordinaires	1 007	1 023	+ 1.6
facilitées et réintégrations	806	1 112	+ 37.9
Principaux Etats de provenance			
Allemagne	236	286	+ 21.2
Italie	251	239	- 4.8
Portugal	51	143	+ 180.4
Kosovo	112	115	+ 2.7
France	57	110	+ 92.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

6. Taux de chômage

Taux de chômage	Février 2013	Février 2014
Total	3.4%	3.5%
Etrangers	6.7%	6.9%
Suisses	2.3%	2.4%



Source : Seco, représentation graphique ODM/P&A.